

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER(ÈRE) SPÉCIALISÉ(E)

- Service :** Travaux publics
Statut : Poste syndiqué | Permanent
Horaire : Temps plein | 40 heures/semaine
Salaire : Taux horaire entre 26,02 \$ et 32,53 \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la responsabilité du contremaître des travaux publics, la personne titulaire effectuera divers travaux d'entretien, avec une équipe de travail multidisciplinaire, sur les réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et les voies publiques. Elle doit s'assurer que les travaux sont exécutés selon les normes techniques conformément à la planification du Service des travaux publics, le tout conforme aux règles de santé et sécurité au travail. À l'occasion, elle aura à faire des interventions d'urgence qui nécessitent des heures supplémentaires en soirée et pendant les fins de semaine.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Localiser et réparer les fuites d'aqueduc;
- Inspecter les réseaux d'égouts avec la caméra et le localisateur de conduites;
- Gérer une équipe de travail pour les travaux de rinçage sur le réseau d'aqueduc;
- Comprendre et lire les plans des infrastructures municipales;
- Superviser l'équipe de travail pour les réparations, préparation et asphaltage des routes de la voie publique;
- Superviser les entrepreneurs affectés à l'entretien du réseau;
- Entretien, réparer et installer des bornes-fontaines;
- Effectuer les branchements des futurs services d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux principaux de la ville;
- Réaliser l'entretien et le dégel des conduites d'aqueduc, égouts, ponceaux et autres;
- Réaliser l'entretien des ponceaux et de la signalisation;
- Tenir à jour un registre d'inventaire du matériel des travaux publics;
- Collaborer à la gestion des plaintes;
- Voir à la mise en application des procédures de travail sécuritaire en fonction des normes de la santé et de la sécurité;
- Avoir le souci constant de sa sécurité et de celle des autres.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent ou une combinaison d'expérience jugée pertinente;
- Disposer d'un permis de conduire classe 5 valide;
- Cumuler au moins 12 mois d'expérience pertinente.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau :

- Assurance collective;
- Contribution de l'employeur de 9% pour le fonds de pension;
- 15 jours de congés flottants et personnels payés;
- 5 jours de congés de maladie payés;
- 13 jours fériés payés;
- Horaire d'été (selon le cas);
- Remboursement de 100 \$ par année pour la pratique d'une activité sportive;
- Emploi permanent, quarante (40) heures par semaine;
- Taux horaire variant selon l'expérience entre 26,02 \$ et 32,53 \$.

.../2

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>

Date limite : 15 décembre 2024

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 16 août 2024

Claudy Drouin, conseillère en ressources humaines